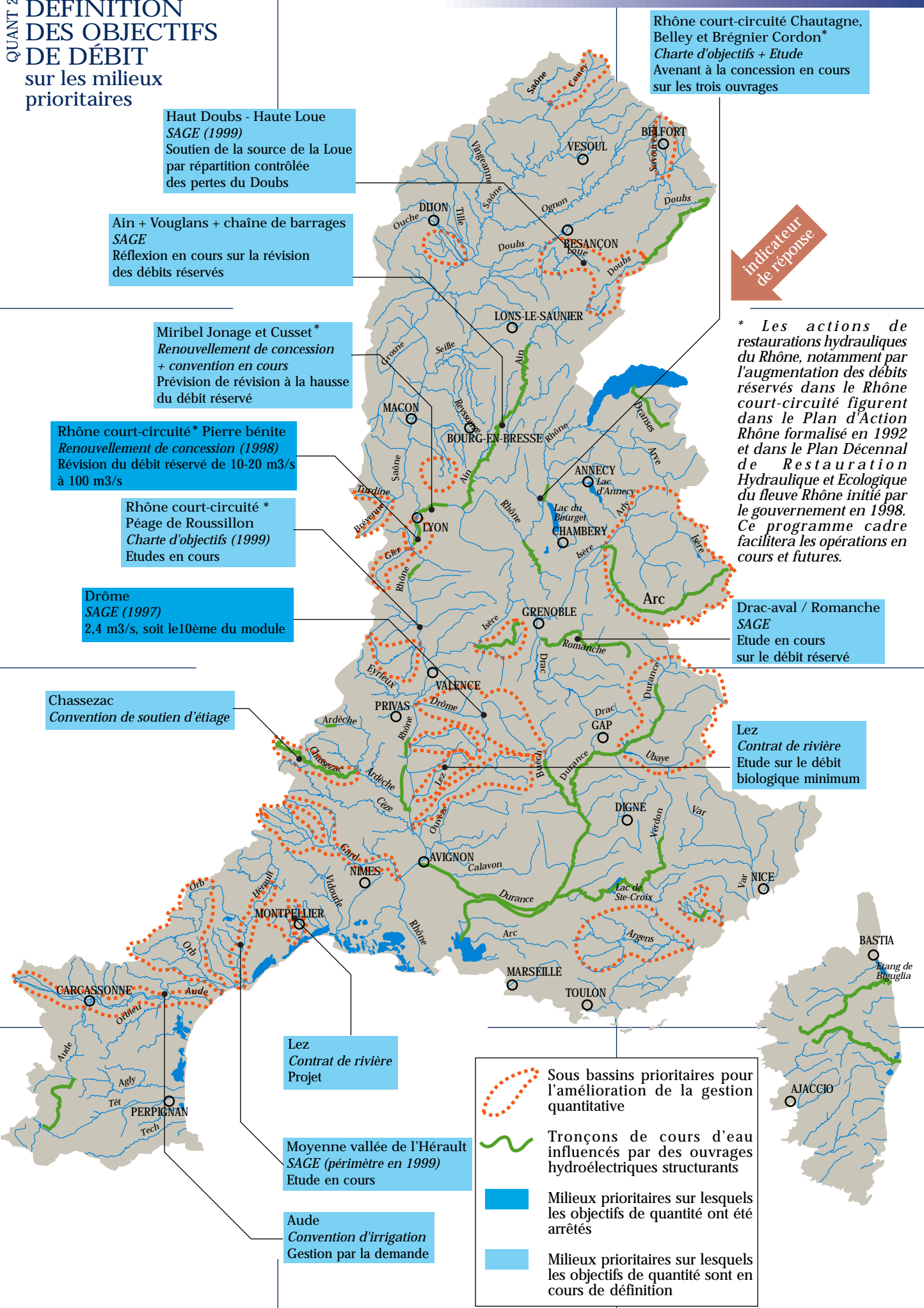


OBJECTIFS DE QUANTITÉ

QUANT 2 DÉFINITION DES OBJECTIFS DE DÉBIT sur les milieux prioritaires



Rhône court-circuité Chautagne, Belley et Brégnier Cordon*
Charte d'objectifs + Etude
Avenant à la concession en cours sur les trois ouvrages

Haut Doubs - Haute Loue
SAGE (1999)
Soutien de la source de la Loue par répartition contrôlée des pertes du Doubs

Ain + Vouglans + chaîne de barrages
SAGE
Réflexion en cours sur la révision des débits réservés

Miribel Jonage et Cusset*
Renouvellement de concession + convention en cours
Prévision de révision à la hausse du débit réservé

Rhône court-circuité* Pierre Bénite
Renouvellement de concession (1998)
Révision du débit réservé de 10-20 m3/s à 100 m3/s

Rhône court-circuité*
Péage de Roussillon
Charte d'objectifs (1999)
Etudes en cours

Drôme
SAGE (1997)
2,4 m3/s, soit le 10ème du module

Chassezac
Convention de soutien d'étiage

indicateur de réponse

* Les actions de restaurations hydrauliques du Rhône, notamment par l'augmentation des débits réservés dans le Rhône court-circuité figurent dans le Plan d'Action Rhône formalisé en 1992 et dans le Plan Décennal de Restauration Hydraulique et Ecologique du fleuve Rhône initié par le gouvernement en 1998. Ce programme cadre facilitera les opérations en cours et futures.

Drac-aval / Romanche
SAGE
Etude en cours sur le débit réservé

Lez
Contrat de rivière
Etude sur le débit biologique minimum

Lez
Contrat de rivière
Projet

Moyenne vallée de l'Hérault
SAGE (périmètre en 1999)
Etude en cours

Aude
Convention d'irrigation
Gestion par la demande

- Sous bassins prioritaires pour l'amélioration de la gestion quantitative
- Tronçons de cours d'eau influencés par des ouvrages hydroélectriques structurants
- Milieux prioritaires sur lesquels les objectifs de quantité ont été arrêtés
- Milieux prioritaires sur lesquels les objectifs de quantité sont en cours de définition

8 • GESTION QUANTITATIVE DES COURS D'EAU

Respecter le fonctionnement naturel des milieux

Penser la gestion de l'eau en terme d'aménagement du territoire

ORIENTATIONS FONDAMENTALES

OBJECTIFS DU SDAGE

Définir des objectifs de quantité aux points stratégiques du réseau situés à l'aval de secteurs nécessitant une amélioration de la gestion des débits.

EXEMPLE DU BASSIN DE LA DRÔME

Compte tenu du faible taux de mise en œuvre de la disposition prévue par le SDAGE, il a semblé intéressant de réaliser un zoom sur la Drôme. Il s'agit en effet du seul SAGE où la gestion quantitative de la ressource a fait l'objet d'une réflexion complète et où des mesures opérationnelles diversifiées ont été adoptées. Le SAGE, approuvé en décembre 1997, fixe le débit objectif à 2,4 m3/s, ou à la valeur du débit naturel si celui-ci est inférieur à 2,4 m3/s. Les mesures de gestion instituées par le SAGE sont de deux ordres :

- apport de ressources extérieures : maillages de réseau, stockage dans des retenues collinaires...
- mesures de restrictions : tours d'eau, abaissement des débits de prélèvement...

Les résultats pour 1999

L'année 1999 est marquée par une sécheresse relative pendant les mois de juin et juillet. Le seuil critique est atteint à la mi-juillet, avec un déficit voisin de 45% du débit objectif.

Des mesures de gestion sont mises en place en deux temps :

- début juillet, le réseau d'Alex-Motoison est maillé avec des ressources extérieures
- le 2 août, le préfet prend un arrêté prescrivant le premier niveau de restriction prévu par le SAGE.

Grâce aux mesures mises en œuvre, le débit n'est resté sous l'objectif que pendant 17 jours. En l'absence de mesures, le déficit maximum aurait atteint 50% du débit objectif.

ZOOM

Débit de la Drôme comparé à l'objectif

La station de mesure du seuil des Pucs n'étant pas encore opérationnelle, les graphiques des débits ci-dessus résultent d'une simulation à partir des débits amont mesurés à Saillans et des prélèvements agricoles estimés. Un jaugeage ponctuel effectué le 26 juillet 1999 au plus bas de l'étiage a confirmé la validité de la simulation

DIAGNOSTIC

Le SDAGE préconise de développer progressivement de nouvelles méthodologies pour fixer des objectifs de quantité, notamment sur les bassins prioritaires et à l'aval des ouvrages hydrauliques et hydroélectriques structurants.

Une note technique sera prochainement mise en chantier sur la base :

- des résultats attendus à l'échelle nationale
- d'un projet d'inventaire des différentes problématiques et solutions envisagées ou déjà opérationnelles sur les bassins prioritaires de RMC.

Peu d'objectifs de quantité ont été définis à ce jour. Ceux qui sont opérationnels sont rarement plus ambitieux que le dixième du module. Les blocages pour la mise en œuvre de cette démarche sont forts et nombreux : régimes de concession inadaptés, enjeux économiques sensibles, connaissance imparfaite des situations hydrologiques réelles et complexité de la notion même d'objectif de quantité.